

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux cent quatre-vingt-dix-huitième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 14 mai 2007 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**Confirmé le 22 mai 2007**

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dix-huitième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 14 mai 2007 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
BLEYAERT, Élodie Membre étudiant		X
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
SIMARD, Jean-François Professeur – Département de travail social et des sciences sociales	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X ( <i>par conf. téléphonique</i> )	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<b><u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u></b>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<b><u>INVITES :</u></b>		
CARDINAL, Julie Agente de la gestion financière – Service des ressources humaines et financières	X ( <i>points 5 et 6</i> )	
PRÉSEAUULT, Paul Directeur du Service des ressources humaines et financières	X ( <i>points 5 et 6</i> )	
<b><u>SECRÉTAIRE :</u></b>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 12 h 25.

---

## **1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dix-septième réunion
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Embauche d'un(e) attaché(e) d'administration - responsable des approvisionnements au Service des ressources humaines et financières
- 4.- Embauche d'un(e) préposé(e) à l'entretien d'immeuble et aide de métier au Service des terrains et bâtiments
- 5.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2007-2008
- 6.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2007-2008
- 7.- Demandes de promotion
- 8.- Approbation de l'entente cadre de coopération entre l'Institut National des Télécommunications (INT) de France et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)
- 9.- Approbation de l'entente cadre entre la Hochschule Bremen (Bremen) en Allemagne et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)
- 10.- Période d'information et questions
- 11.- Prochaine assemblée
- 12.- Levée de l'assemblée

## **2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dix-septième réunion**

### **2.1 Adoption**

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dix-septième réunion sous réserve des modifications apportées en séance.

### **2.2 Affaires en découlant**

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Comité exécutif qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dix-septième réunion, les suites régulières ont été données.

## **3.- Embauche d'un(e) attaché(e) d'administration – responsable des approvisionnements au Service des ressources humaines et financières**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste d'attaché(e) d'administration – responsable des approvisionnements au Service des ressources humaines et financières, le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste. La recommandation du Comité de sélection est à l'effet de retenir la candidature de madame

Valérie Nguyen, à titre d'attachée d'administration – responsable des approvisionnements au Service des ressources humaines et financières, et ce, à compter du 22 mai 2007.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 298-CX-1293 concernant l'embauche d'une attachée d'administration – responsable des approvisionnements au Service des ressources humaines et financières (**Valérie Nguyen**), laquelle est jointe en appendice.

4.- **Embauche d'un(e) préposé(e) à l'entretien d'immeuble et aide de métier au Service des terrains et bâtiments**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de préposé(e) à l'entretien d'immeuble et aide de métier au Service des terrains et bâtiments, le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste. La recommandation du Comité de sélection est à l'effet de retenir la candidature de monsieur Pierre Picard, à titre de préposé à l'entretien d'immeuble et aide de métier au Service des terrains et bâtiments, et ce, à compter du 15 mai 2007.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 298-CX-1294 concernant l'embauche d'un préposé à l'entretien d'immeuble et aide de métier au Service des terrains et bâtiments (**Pierre Picard**), laquelle est jointe en appendice.

5.- **Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2007-2008**

Le directeur du Service des ressources humaines et financières, monsieur Paul Préseault, de même que l'agente de la gestion financière, madame Julie Cardinal, sont présents pour le traitement du présent point et du point 6.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources commente l'avis d'inscription relatif au projet de budget du fonds de fonctionnement pour l'année 2007-2008.

Un membre questionne l'ampleur des dépenses reliées aux frais légaux et considère important d'envisager une rationalisation à cet égard. D'autres interventions portent sur les recommandations d'ajouts au plan des effectifs de même que sur le financement de la marge de crédit de la Fondation.

Compte tenu que l'UQO en sera à la dernière année du versement de la subvention triennale du MSSS concernant le programme des Sciences infirmières, et prenant acte de la déclaration récente du ministre Philippe Couillard par laquelle celui-ci a manifesté une ouverture à revoir certaines modalités susceptibles d'améliorer les conditions de formation et de pratique de la profession infirmière, un membre suggère que l'UQO se prépare à effectuer de nouvelles représentations au moment de l'entrée en fonction du nouveau PDG de l'Agence régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, en septembre prochain, dans le but d'assurer la pérennité de cette subvention.

Dans le cadre de la discussion à venir sur le budget lors de la réunion du Conseil d'administration du 22 mai prochain, les membres s'accordent pour recommander à la vice-rectrice à l'administration et aux ressources de prévoir des éléments d'information qui vont permettre aux membres du Conseil de mieux comprendre le contexte et l'historique qui conduisent à définir certaines orientations budgétaires.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 298-CX-1295 concernant l'avis au recteur relatif au projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2007-2008, laquelle est jointe en appendice.

6.- **Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2007-2008**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que le budget d'investissement proposé selon le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sera réparti selon les besoins de l'année en cours.

Ces enveloppes ont été approuvées par les membres de la Commission de l'administration et des ressources humaines et adoptées par l'Assemblée des gouverneurs le 12 avril 2007.

Il y a trois enveloppes budgétaires :

• Maintien des actifs	1 043 000 \$
• Enveloppe de rattrapage Bâtiment	334 000 \$
• Développement des systèmes d'information	<u>294 000 \$</u>
TOTAL	<u>1 671 000 \$</u>

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 298-CX-1296 concernant l'avis au recteur relatif au projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2007-2008, laquelle est jointe en appendice.

7.- **Demandes de promotion**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que conformément à la clause 22.07 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, le Comité de promotion, en tenant compte des critères de promotion adoptés par le Conseil d'administration, a procédé à l'étude des dossiers de promotion du professeur Kamel Adi du Département d'informatique et d'ingénierie, du professeur Jacques L. Boucher du Département de travail social et des sciences sociales, de la professeure Louise Briand du Département des sciences comptables, du professeur Luc Chaput du Département des sciences administratives, de la professeure Francine D'Ortun du Département des sciences de l'éducation, de la professeure Francine de Montigny du Département des sciences infirmières, du professeur Éric Gosselin du Département de relations industrielles, du professeur Jean-Paul Paquin du Département des sciences administratives et du professeur Patrice Renaud du Département de psychoéducation et de psychologie.

Le Comité exécutif doit maintenant donner suite aux recommandations du Comité de promotion. En outre, les membres demandent, séance tenante, que les résolutions soient modifiées de façon à ajouter une mention, à la fin du premier attendu de chacune des résolutions, par lequel il est mentionné une référence à l'alinéa 5 de l'article 22.07 de la Convention collective entre l'UQO et le SPPUQO, stipulant que le Comité exécutif est lié par les recommandations du Comité de promotion.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 298-CX-1297 concernant la demande de promotion du professeur **Kamel Adi** du Département d'informatique et d'ingénierie, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 298-CX-1298 concernant la demande de promotion du professeur **Jacques L. Boucher** du Département de travail social et des sciences sociales, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 298-CX-1299 concernant la demande de promotion de la professeure **Louise Briand** du Département des sciences comptables, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 298-CX-1300 concernant la demande de promotion du professeur **Luc Chaput** du Département des sciences administratives, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 298-CX-1301 concernant la demande de promotion de la professeure **Francine D'Ortun** du Département des sciences de l'éducation, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 298-CX-1302 concernant la demande de promotion de la professeure **Francine de Montigny** du Département des sciences infirmières, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 298-CX-1303 concernant la demande de promotion du professeur **Éric Gosselin** du Département de relations industrielles, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 298-CX-1304 concernant la demande de promotion du professeur **Jean-Paul Paquin** du Département des sciences administratives, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 298-CX-1305 concernant la demande de promotion du professeur **Patrice Renaud** du Département de psychoéducation et de psychologie, laquelle est jointe en appendice.

8.- **Approbation de l'entente cadre de coopération entre l'Institut National des Télécommunications (INT) de France et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que l'INT a été créé en 1979 comme établissement d'enseignement supérieur et de recherche sous la responsabilité du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. L'INT rassemble sur son campus, une grande école d'ingénieurs : Télécom INT, une grande école de management : INT Management, un centre de création d'entreprises : INT Entrepreneuriat, un pôle de formation continue : INT Entreprises, et un centre de recherche : INT-Recherche. L'INT compte actuellement plus de 1 500 étudiants et 170 enseignants-chercheurs.

La professeure Ilham Benyahia du Département d'informatique et d'ingénierie de l'UQO a effectué un séjour de trois mois à l'INT, de novembre 2006 à janvier 2007, durant lequel elle a été invitée à donner un séminaire et à lancer différents projets de collaborations en recherche. Le principal projet déjà amorcé dans le domaine des télécommunications par réseaux optiques fait actuellement l'objet de demandes de financement auprès de différents organismes internationaux. La professeure Benyahia co-dirige aussi deux étudiants de maîtrise de l'INT et l'un d'eux fera un séjour à l'UQO cet été. Ces étudiants sont intéressés à poursuivre leurs études au niveau du doctorat et une démarche de co-tutelle de thèse entre l'INT et l'UQO est envisagée.

La présente entente cadre vise à formaliser la coopération en enseignement et en recherche initiée entre l'UQO et l'INT. Un projet de recherche conjoint et deux co-tutelles de thèses sont prévus à court terme et plusieurs autres projets de collaboration sont envisagés dans un avenir rapproché.

Après délibérations, sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 298-CX-1306 concernant l'entente cadre entre l'Institut National des Télécommunications (INT) de France et l'Université du Québec en Outaouais (UQO), laquelle est jointe en appendice.

**9.- Approbation de l'entente cadre entre la Hochschule Bremen (Bremen) en Allemagne et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que cette entente cadre s'inscrit dans la continuité des échanges entre l'Université du Québec en Outaouais et la Hochschule Bremen depuis plusieurs années. Le présent projet d'entente cadre remplace celle signée en 1999 et son addendum N° 1 signé en septembre 2003. L'UQO accueille en moyenne trois ou quatre étudiants chaque année de Bremen dans son programme de Baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.) depuis 2000. Les étudiants complètent d'abord leurs deux premières années d'études à Bremen puis poursuivent et complètent le B.A.A. à l'UQO. Ils peuvent aussi poursuivre une quatrième année pour compléter une autre concentration au B.A.A. ou entreprendre des études de 2<sup>o</sup> cycle en gestion de projet, à condition de rencontrer les exigences d'admission à ce niveau.

Cette entente a été résiliée par l'UQO en juillet 2005, suite aux changements apportés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant le financement des frais de scolarité des étudiants internationaux, tout en permettant aux étudiants déjà engagés dans le programme de terminer leur cheminement. Les dossiers des derniers étudiants qui bénéficient de cette clause sont présentement à l'étude pour leur admission en septembre 2007; trois sont attendus pour 2007-2008.

Le nouveau projet d'entente cadre tient compte des changements du gouvernement concernant le financement des frais de scolarité. En outre, les critères d'admission ont été modifiés de façon à tenir compte de la nouvelle Politique linguistique de l'UQO.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 298-CX-1307 concernant l'entente cadre entre la Hochschule Bremen (Bremen) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO), laquelle est jointe en appendice.

**10.- Période d'information et questions**

Le recteur fait le point sur la situation qui prévaut actuellement à l'UQAM.

Un membre fait part de sa satisfaction sur la façon dont le dossier linguistique a été géré à l'externe. Le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présentent un état de situation sur les étapes qui ont été franchies depuis à l'interne, et notamment sur son traitement par la Commission des études à la suite de l'adoption, par le Conseil d'administration, de la nouvelle Politique linguistique. En outre, on explique que la résolution adoptée par le Conseil d'administration a été interprétée, à tort, comme une décision d'arrêt des admissions dans les versions anglaises des programmes à compter du trimestre d'hiver 2008, alors que cette dimension a été traitée dans une perspective de gestion de la transition requise par l'adoption de la nouvelle Politique.

Ils mentionnent que la direction a été mandatée afin de préparer un plan de mise en œuvre de la Politique qui devrait être soumis à la prochaine rencontre de la Commission des études.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe le Comité exécutif que le Comité d'agrément des programmes de formation en enseignement (CAPFE) effectuera une visite à l'UQO, le 21 juin 2007, et il exprime sa confiance que les moyens qui ont été mis en place devraient être de nature à rassurer les membres du Comité sur la qualité de l'encadrement de la mise en œuvre des programmes de formation des maîtres à l'UQO.

Il fait le bilan des demandes d'admission dans les programmes de baccalauréat à ce jour, au nombre de 2 647, en prévision du trimestre de l'automne 2007, demandes qui sont en hausse par rapport à la même date l'année dernière.

Il informe également le Comité exécutif qu'un exercice de mise à jour de l'offre de formation au CEUL est présentement en cours et que le résultat sera présenté pour adoption au Conseil d'administration. Il souligne en outre la forte croissance des demandes d'admission au CEUL.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources, consciente des difficultés présentement observées à l'UQAM relatives aux projets de construction en cours, informe

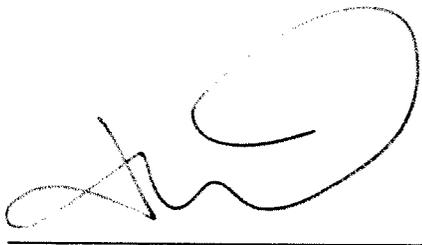
le Comité exécutif des mécanismes en place pour assurer un contrôle adéquat des coûts et des échéanciers inhérents à la construction des ailes G et H. Elle souligne notamment que tout dépassement de coût, qui doit être préalablement autorisé, est toujours compensé par une diminution équivalente dans un autre poste de dépense du budget global de construction.

**11.- Prochaine assemblée**

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le mardi 22 mai 2007 à 18 h 00, si besoin il y a.

**12.- Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 14 h 20.



Le président d'assemblée



Le secrétaire